



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fontaine Histoire de la Liberté

Question écrite n° 88208

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les menaces de destruction pesant sur la fontaine de Bernard Fonquernie et Marcello Tommasi « Histoire de la liberté », place Léon-Blum à Paris 11e, du fait d'un projet de réaménagement. Il lui demande de bien vouloir envisager de prendre, en vertu des pouvoirs qu'il détient de la loi de 1913, une décision d'instance de classement. Cet acte administratif ouvrirait un délai d'un an pendant lequel son administration pourrait mettre en oeuvre la procédure normale de protection. Aucune ancienneté n'est requise par les textes pour mettre en jeu cette protection. Il est nécessaire par contre que le monument à protéger présente un intérêt historique ou artistique. Cette fontaine présente cette double particularité, témoin du plan d'embellissement de Paris de 1978 axé sur les 160 fontaines anciennes et nouvelles de la ville, et relief monumental, belle production de l'art vivant de Florence.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la fontaine « Histoire de la liberté », située place Léon-Blum dans le 11e arrondissement de Paris, pour laquelle il lui demande si une instance de classement parmi les monuments historiques pourrait être prise en raison d'un projet de démolition. Cette fontaine a été conçue par M. Bernard Fonquernie au début des années 1980, et intègre un relief acquis par la Ville de Paris en 1978 et exécuté par M. Marcello Tommasi. La Ville de Paris a décidé la suppression de cette fontaine dans le contexte du réaménagement projeté de la place Léon-Blum, destiné à redonner à la place une unité paysagère. En dépit de ses qualités artistiques, cette réalisation est trop récente pour bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques. Toutefois la Ville de Paris a engagé des études pour trouver à la sculpture de M. Tommasi une nouvelle destination.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88208

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2296

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4439